



Prescription délais ?

Par emile80

bonjour quelles sont les délais de prescription pour les pv routier . cordialement .

Par Suisse1291

Tout dépend :
suite à infraction contraventionnelle => 1 an
suite à infraction délictuelle => 3 ans

Attention : chaque acte juridique émis fait repartir à zéro le délai et on repart pour une nouvelle période.